FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 08/07/2024 BAC

I – DEFINITION DU POSTE

1 SERVICE : DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE

2 LIBELLE DU POSTE : Instructeur Formateur AFIS

3 NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3

4 CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE B

5 | FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE

6 IMPUTATION BUDGETAIRE :

PROGRAMME: 962.02 CODE POSTE: **590**

CENTRE DE TRAVAIL : 347 PROGRAMME R.H : 975.03

7 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Faaa – Puurai - Immeuble TEFAIFAI

8 | FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :

L'agent assure la formation et le maintien des compétences des agents chargés de délivrer les services d'information de vol et d'alerte. Il élabore des études en matière d'AFIS.

9 EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES: NEANT

10 SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule AFIS

11 MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Outils de bureautique et téléphone

12 CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :

- Déplacements réguliers dans les îles (19 aérodromes)
- Possibilité d'astreinte téléphonique
- Indemnités de sujétions spéciales AFIS
- Agrément défini par la réglementation

13 **ACTIVITES PRINCIPALES:**

Formation des agents d'information de vol d'aérodrome (AFIS) :

- Evaluer et recenser les besoins en compétences des agents AFIS ;
- Rédiger les supports pédagogiques ;
- Participer à la planification et à l'organisation des sessions de formation initiale ;
- Planifier, organiser et dispenser les actions d'entretien et de perfectionnement des agents (formation GRF, nombre de sessions par année etc...);
- Demander l'agrément des agents AFIS aux autorités compétentes.

Etudes et avis techniques en matière d'AFIS:

- Rédiger et maintenir à jour le manuel AFIS ;
- Mettre en œuvre la procédure d'évaluation et d'atténuation des risques ;
- Vérifier l'état opérationnel de l'aérodrome en matière d'AFIS ;
- Emettre un avis relatif à l'élaboration de projets (installation des bâtiments, choix des équipements etc;);
- Rédiger des comptes rendus, des rapports, des bilans et proposer les actions correctives et préventives ;
- Assurer une veille réglementaire.

14 ACTIVITES ANNEXES:

- Participer à l'élaboration des budgets prévisionnels pour l'accomplissement des missions dévolues ;
- Analyser les dysfonctionnements et compte-rendu d'incident sur les aérodromes ;
- Elaborer des études ponctuelles ;
- Suivre l'application des consignes des MANEX des aérodromes AFIS ;
- Proposer les actions correctives répondant aux audits externes ;
- Faire un état de l'exploitation opérationnelle des aérodromes visités.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Techniciens
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Baccalauréat scientifique ou technologique ou diplôme équivalent

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

1.7	GOLDEREN COR		<u> </u>	
17	COMPETENCES	S	Α	E
	- Maîtriser les services d'information de vol et d'alerte.			X
	- Connaissance de la règlementation aéronautique			X
	- Connaissance du fonctionnement d'un aérodrome			X
	- Savoir assimiler les directives rapidement			X
	- Connaissances aéronautiques		X	
	- Avoir le sens des responsabilités		X	
	- Avoir de la rigueur et le sens de l'organisation		X	
	- Etre disponible et réactif			X
	- Savoir communiquer, informer et expliquer			X
	- Compétence rédactionnelle		X	
	- Connaissance des systèmes de management et de gestion de la sécurité	X		
	(SMS/SGS)			
	- Maîtriser l'outil informatique		X	
	- Notions de mécanique, électricité, radiocommunication	X		

- EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Avoir exercé en tant qu'agent AFIS sur un aérodrome ou toute autre fonction en rapport avec la circulation aérienne.
- 19 FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation initiale instructeur AFIS en métropole

	20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum	
--	----	---	--

Le directeur de l'aviation civile,	L'agent,
Date:	Date:
Signature:	Signature :